

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

## REUNION PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT (en vidéoconférence).- Je déclare la réunion du 29 avril 2021 ouverte.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA. – Marie-Christine SCHEEN aura quelque retard. Elle doit se connecter.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Nathalie FRANCOIS

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPAP?

M. CAPPAP.- Aucun excusé et vous êtes là pour contrôler sur les écrans mieux que moi M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

M. LE PRESIDENT.- Vous ont été envoyés par email avant le début de la séance : l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle de bien vouloir allumer votre micro lorsque je vous donne la parole et de le couper à la fin de votre intervention.

Je vous rappelle également qu'au terme de la séance publique se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021.

Je donne la parole à Madame la deuxième Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la deuxième Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V. - Éloges funèbres des Messieurs Henri MOUTON et Joseph MARAITE, anciens Conseillers provinciaux.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Henri MOUTON ainsi que de Monsieur Joseph MARAITE, anciens Conseillers provinciaux.

Rendons-leur aujourd'hui un dernier hommage, en notre nom à tous.

Né à Nannine le 16 août 1933, Henri MOUTON est décédé le 21 avril dernier, à l'âge de 87 ans.

Représentant socialiste élu en 1971 par le District de Waremme, il restera en charge au Conseil provincial jusqu'en 1974.

Régent en éducation physique, il a été professeur de gym à l'Athénée de Hannut (et le mien par la même occasion) avant de devenir Directeur du lycée mais toute sa vie aura été marquée par la politique.

Après avoir été Conseiller communal de Braives durant 5 années, il endossera l'écharpe

## SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021

mayorale de la Commune en 1983.

A la fois volontaire, positif et soucieux du bien des gens, il fut le dernier Bourgmestre de Ville-en-Hesbaye, d'avant la fusion des Communes.

Considéré comme une des figures marquantes de l'Arrondissement de Huy-Waremme, Henri MOUTON a été un des fondateurs du Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.

Mais sa carrière politique ne s'est pas cantonnée aux frontières de notre Province ; En 1981 il est élu sénateur pour, en 1992, en devenir le Premier vice-président. Il sera également membre du Conseil régional wallon et du Conseil de la Communauté française.

\*\*\*

Né à Waimes le 11 septembre 1949, Joseph MARAITE est décédé le 25 avril dernier à l'âge de 71 ans.

Représentant du CSP élu par le District de Verviers, Joseph Maraite fût notre collègue de 2000 à 2001.

Professeur d'allemand il mettra un terme à sa carrière d'enseignant pour se consacrer entièrement à la politique au sein du parti social-Chrétien.

En 1984 Joseph Maraite devient ministre au sein du tout premier Gouvernement germanophone, il endossera également la fonction de Ministre-Président de la Communauté germanophone entre 1986 et 1999.

Il s'est particulièrement investi au sein de la commune de Burg-Reuland dans laquelle il aura été Conseiller communal, Echevin et enfin Bourgmestre entre 2004 et 2017. Il y laissera un souvenir vivace.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres de leurs familles respectives.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en leur mémoire.

(Minutes de silence)

## VI.- Questions d'actualité

**Document 20-21/A19 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la fin de l'Académie des Sports.**

**Document 20-21/A20 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au soutien de la Province de Liège aux clubs sportifs.**

**Document 20-21/A21 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux subventions exceptionnelles COVID de fonctionnement pour la formation des jeunes.**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé. Vous avez reçu, par email, l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte trois points.

Pour la première question référencée 20-21/A19, je donne la parole à Madame Sandrina GAILLARD.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Chers Collègues,

Dimanche matin, j'étais en train d'écrire mes questions à envoyer à la Commission Sport prévue mardi pour les poser en divers quand je me suis demandé s'il n'y aurait pas plus intérêt à le faire remonter en Conseil, vu que cela touche toute la province, un grand nombre de Communes, plus ou moins 45 si je ne me trompe pas, et de milliers de citoyens.

Lors de la lecture du Collège du 25 mars 2021, j'ai lu et appris avec surprise que l'Académie des Sports, dans sa forme actuelle, cessera dès le mois de juin prochain.

Je regrette, d'ailleurs, de ne pas avoir reçu cette information lors de la présentation du rapport d'activités du mois dernier, vu que la question a été posée...

J'ai donc demandé à aller consulter le dossier du Collège et j'ai lu les différents documents et courriers envoyés aux Communes, parents et associations.

Mes questions : quelle sera la nouvelle formule de l'Académie des Sports ? Comment va-t-elle se décliner ? Cela touche-t-il tous les volets ? C'est-à-dire les enfants, les ados, les « 50 + » et le Sport adapté ? Qu'en est-il des stages « Vacances actives » ? Stages que les familles trouvent géniaux, super accessibles financièrement, de très bonne qualité en termes d'animations et pour les opérateurs qui accueillent, par exemple les Centres culturels, c'est un très bon partenariat.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

Madame Gaillard,

Vous avez donc lu et appris avec surprise que l'Académie des Sports, dans sa forme actuelle, cessera dès le mois de juin prochain.

Permettez-moi d'être surprise à mon tour !

Vous deviez être distraite lorsque j'ai annoncé, lors de mon intervention clôturant la session budgétaire d'octobre 2020 que, je me cite : « les seules choses qui pourraient concerner les services et être annoncées cette semaine, ce sont des évolutions de service où il ne s'agit pas de suppression, et j'ai utilisé le mot à dessein, mais d'évolution ».

Vous vous étonnez de ne pas avoir reçu l'information lors de la présentation du rapport d'activité de l'année 2020. une décision concernant 2021 n'aurait pas pu y être mentionnée !

Par contre, je m'étonne que vous n'ayez pas assimilé l'information, ni soulevé de question, lors de la présentation de la première série de modifications budgétaires de mars 2021. Vous deviez à nouveau être distraite.

Nous annonçons deux réductions majeures concernant le fonctionnement de l'Académie et le recours aux collaborateurs occasionnels. J'ai, à l'occasion de cette présentation, annoncé que l'Académie était appelée à évoluer et que les acteurs de ce nouveau projet seraient les agents provinciaux du Service des Sports et plus les travailleurs occasionnels.

Ce que je peux vous dire à ce stade c'est que le service des sports et moi-même sommes convaincus de l'importance de la sensibilisation des jeunes au sport et plus généralement à l'activité physique.

Dès lors, nous avons souhaité la poursuivre malgré la réforme en cours et le poids des économies à réaliser. Ce sera donc sans travailleurs occasionnels mais avec des agents provinciaux motivés et formés qui conserveront leur emploi !

A ce jour, même si le projet est encore en cours de finalisation, je peux vous annoncer que l'évolution consistera en une promotion de la pratique sportive en milieu scolaire, tous réseaux confondus ce qui sensibilisera environ 50.000 enfants à terme.

Un projet pilote verra le jour dès octobre 2021 en collaboration avec les communes, les directions d'écoles et les professeurs d'éducation physique.

Pour ce qui concerne le volet de votre question concernant les stages pour adolescents seront sans doute maintenus mais en ciblant un public défavorisé ou en souffrance psychologique en collaboration avec les associations actives sur notre territoire.

Quant au sport adapté et les activités pour les 50 ans et+, la promotion des disciplines pourrait se dérouler lors de journées ludiques ou de découverte en indiquant aux différents participants les clubs vers qui ils pourraient s'affilier.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

Concernant les stages « vacances actives », je constate que lorsque je mentionnais que vous épluchiez les rapports d'activité, je ne mâchais pas mes mots.

Toutefois, Madame Gaillard, ceux-ci sont organisés par le service de la Jeunesse, vous avez dès lors puisé votre information dans le rapport du Département de la Culture, ce qui prouve que vous en avez bien pris connaissance, de quoi honorer, je pense, le Député-Président !

Sur ce dernier point, je vous invite donc à relayer votre interrogation à vos collègues de la 1<sup>ère</sup> commission.

Pour en revenir à la nouvelle version de l'Académie, celle - ci fera évidemment l'objet d'une présentation en commission mais, en temps voulu, quand le Service des Sports, au-delà d'en avoir dessiné les contours, en aura fixé le fonctionnement concret.

Mme Gaillard, je pense avoir toujours eu le souci de l'information au sein de la 2<sup>ème</sup> Commission et du Conseil et de m'être toujours inscrite dans une démarche constructive, preuve en est le nombre

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (en visioconférence). – Merci M. le Président, je voulais juste rassurer Mme la Députée que je fais toujours mon 100% pour être très attentive à toutes ses réponses et que j'essaie d'être la moins distraire possible, ce que je suis assez rarement et donc, il est marqué aux courriers transmis aux parents et aux clubs et aux associations, arrêt des activités.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. LE PRESIDENT. - Pour la deuxième question référencée 20-21/A20, je donne la parole à Monsieur Serge ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Conseiller provincial (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, Bonjour,

Lors de notre session de début d'année, le Conseil Provincial avait marqué son accord pour un soutien de 120.000 € aux clubs sportifs de la province de Liège étant donné la crise du COVID et l'impact sur les finances des clubs sportifs.

Les clubs avaient la possibilité d'introduire une demande de subvention auprès de l'asbl Maison des Sports au moyen d'un formulaire, si les critères d'éligibilités étaient rencontrés. Ce formulaire de demande de subsides exceptionnels devait être renvoyé pour le 15 février 2021.

Pouvez-vous me dire le nombre de clubs qui ont répondu à cet appel ? Le nombre de

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

clubs qui ont été retenus pour le subside et les raisons des refus éventuels pour les clubs non retenus ?

Est-ce vrai que certains clubs n'ayant pas eu un dossier complet au 15 février ont été exclus sans possibilité de compléter leur dossier par la suite ?

Merci pour votre réponse.

LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la troisième question référencée 20-21/A21, je donne la parole à Madame Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (en visioconférence). – Merci Monsieur le Président,

Petite précision, j'ai demandé à amender mon interpellation envoyée lundi au vu des réponses qui nous ont été apportées en commission 2 mais malheureusement cela ne m'a pas été permis.

M. LE PRESIDENT. – C'est le règlement Mme GAILLARD.

Mme GAILLARD. – Oui, tout à fait mais c'est un peu rigide par rapport à cela

M. LE PRESIDENT. - C'est aussi une question de respect envers le personnel qui doit transmettre les informations pour que vous puissiez avoir une réponse correcte. Je remercie d'ailleurs votre collègue M. MAGNERY qui a envoyé des questions un petit peu hors délai d'avoir accepté de les reporter à la prochaine réunion. Vous avez la parole.

Mme Sandrinne GAILLARD, Conseillère provinciale (en visioconférence) - Comme vous en souvenez peut-être le Collège a autorisé l'engagement d'un montant de 120.000 € du BO 2020 au profit de l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège » et a marqué son accord sur les critères d'éligibilité et d'attribution pour qu'un club sportif puisse prétendre à bénéficier d'une subvention provinciale exceptionnelle Covid à destination des clubs sportifs de la Province de Liège.

444 formulaires de demande ont été reçus pour la formation des jeunes. Ceux-ci ont fait l'objet d'une analyse par le service des Sports et ont été soumis à l'appréciation d'une commission d'avis spécialement créée à cette occasion, composée de divers journalistes issus de média locaux.

Parmi ces 444 demandes, 160 associations sportives ont remplis à la fois, les critères d'éligibilité et ceux d'attribution. De ces 160, 120 clubs ont déjà reçu 1.000 € pour un total de 120.000 € qui était le budget initial et 39 clubs sont donc en attente de l'octroi d'un subside de 1.000 €, la dépense en découlant pourrait être imputée à charge du budget ordinaire 2021.

Mes questions : au sujet de la commission d'avis spécialement créée : quels sont les membres ? Comment ses membres ont-ils été désignés ? Quand cette commission s'est-elle

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

réunie afin d'analyser les différents dossiers ?

J'ai consulté les documents du dossier du Collège et je n'ai pas trouvé de PV de cette réunion. Qu'en est-il ?

En quelle qualité, des journalistes peuvent-ils juger de la santé financière d'un club ? Comment se fait-il que certains clubs aient reçu une réponse négative en date du 18 mars 2021 c'est-à-dire avant la délibération du Collège ?

Sur les 444 demandes, combien de clubs ne répondaient pas aux critères d'éligibilité ? Et sur ce deuxième chiffre combien ont été recalés par la « commission spéciale » ?

2 clubs hutois, le RFC Huy et l'Union Huy Basket ont reçu ce courriel : « Après examen de votre requête, le Service des Sports n'a malheureusement pas pu réserver une suite favorable à celle-ci. En effet, la commission d'avis chargée d'apprécier la situation de chaque demandeur, a estimé qu'en regard des critères d'attribution fixés, votre club avait déjà bénéficié d'un soutien financier très important de votre Ville/Commune. »

Et c'est vrai le basket a reçu 16.500 € de la Ville de Huy, le foot a aussi eu un subside conséquent mais par exemple le Rugby de Huy en avait reçu un également mais lui a la chance de recevoir 1.000 € de la Province. Pourquoi cette différence de jugement ?

Et savez-vous pourquoi ces clubs reçoivent un subside de la Commune ? C'est parce que à eux deux ces clubs réunissent plus de 550 jeunes ?

Donc, sur un avis subjectif d'une mystérieuse commission d'avis, eux et d'autres ne recevront pas ces 1.000 € plus que nécessaires et utiles en ces temps compliqués. Pourtant pour eux aussi chaque euro compte.

Je demande donc que les clubs qui avaient un dossier complet et en ordre se rajoutent à la liste des 40 en attente et qu'eux aussi reçoivent ce subside de 1.000 €.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à nouveau Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente, à la tribune pour les réponses du Collège provincial à ces deux questions.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Les réponses que je vais apporter à vos questions ne vous apprendront pas grand-chose puisque que les contours de l'appel à projets ont été présentés sur base d'un PPT à la 2<sup>ème</sup> Commission de cette semaine et comme promis depuis lors, le soutien provincial au secteur sportif a fait l'objet d'une présentation informative par le service des sports à la 2<sup>ème</sup> commission

## SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021

dont vous êtes membre, ce mardi.

Cependant vos questions vont me permettre de pouvoir assurer la même information à l'ensemble des conseillers, elles ne sont donc pas vaines. Depuis différents éléments non repris dans vos questions d'actualité ont été évoqués par vos soins en commission et je souhaite les partager avec l'ensemble du Conseil.

En date du 22 janvier, une large campagne d'information à destination des fédérations sportives a été lancée et relayée par la presse et les réseaux sociaux. Suite à cet appel, l'ASBL Maison des Sports a en effet reçu 444 formulaires de sollicitation pour une subvention exceptionnelle.

Une Commission d'avis, pas du tout mystérieuse, a été mise sur pied. Elle était composée de 3 journalistes, M. Pierre CAPART pour la RTBF et VICACITE, M. Didier MALEMPRE pour l'Avenir et M. Marc GERARDY pour la Meuse. Ces trois journalistes ont été sollicités sur base du jury mis en place lors des Trophées du Sport 2019 pour leur précieuse connaissance du monde sportif provincial notamment.

Les accompagnaient, trois agents du Service des Sports pour leur connaissance du monde sportif mais aussi, voilà qui répondra à l'une de vos questions Mme GAILLARD, pour leur aptitude à analyser les situations administrative et financière des demandeurs de subside. Leur rôle était donc bien d'épauler voire de compléter l'analyse administrative des dossiers.

La Commission s'est donc penchée le 25 février dernier sur l'examen de ces 444 dossiers. 199 rencontraient les critères d'éligibilité, 39 ne rencontraient pas les critères d'attribution, 160 ont été déclarés recevables en ce sens qu'ils remplissaient à la fois les critères d'éligibilité et les critères d'attribution, 284 autres dossiers ont donc été écartés pour les motifs principaux suivants.

Tout d'abord, le dossier présenté était incomplet. Cela peut signifier des rubriques de formulaire non complétées ou l'absence de documents. Autre motif, certains clubs n'étaient pas constitués en ASBL mais en association de fait. Certains autres clubs n'ont pu justifier d'une véritable politique de formation des jeunes, j'y reviendrai Mme GAILLARD, d'autres encore n'étaient pas affiliés à une fédération sportive reconnue par la FWB ou la Communauté germanophone.

J'ajoute pour parfaite information que certains dossiers ont également été écartés car les demandeurs n'avaient pas rencontré de difficultés financières en 2019 et 2020, ce dont on peut d'ailleurs se réjouir.

Aucun PV c'est vrai n'a été dressé. Ce n'était pas nécessaire. Pourquoi ? Parce que les débats se sont clôturés par un tableau reprenant les 160 candidatures retenues lesquelles faisaient l'unanimité tant sur la forme que sur le fond.

Certains clubs ont été prévenus le 18 mars, vous l'avez dit, avant la décision du Collège, ce que je regrette. L'administration pour anticiper et se donner le temps de répondre aux candidats évincés a en effet jugé utile de les contacter sachant qu'une liste exhaustive serait

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

présentée au Collège. Sachez que nous avons été averti également et que nous avons rappelé au Service en question le processus décisionnaire.

La date butoir pour répondre à cet appel était effectivement fixé au 15 février comme vous le rappelez M. ERNST et je peux vous informer que la commission d'avis a scrupuleusement respecté cette condition temporelle pour tous les dossiers.

L'opportunité de compléter le dossier au-delà de ce délai n'a pas été proposé pour respecter la démarche des clubs qui, pardonnez-moi l'expression, avaient joué le jeu.

M. ERNST, si comme vous le suggérez, nous aurions dû tenir compte des demandes rentrées au-delà de la date butoir, quel aurait été selon vous le délai raisonnable à fixer, un jour, trois jours, une semaine et qu'aurions-nous répondu aux clubs qui rentraient leur dossier au-delà du délai raisonnable quel qu'il soit d'ailleurs ?

Je voudrais d'ailleurs revenir sur vos propos de mardi en Commission. Sous prétexte du traitement administratif tardif de la désignation d'un receveur spécial déjà en fonction depuis le 1<sup>er</sup> avril, notre institution aurait dû se pencher sur l'analyse des dossiers rentrés tardivement, je préfère ne pas commenter cette comparaison qui n'a pas lieu d'être selon moi et je vous l'ai dit en Commission.

Bien sûr il arrive que l'administration provinciale opère un traitement tardif de certains dossiers mais sachez, M. ERNST, qu'elle compose bien souvent avec des impératifs de toute nature que vous ne paraissez même pas imaginer.

Mme GAILLARD, toujours en commission ce mardi, vous avez évoqué le fait que la boîte mail du Service des Sports sur laquelle pouvait être déposée les demandes de soutien avait été saturée. Je l'ignorais mais c'est une réalité. Bon nombre de clubs ayant déposés leur demande assortie d'annexes parfois volumineuses, en dernière minute. Contact pris avec le Service informatique, il s'avère que dans pareil cas, un message de non réception est systématiquement transmis à l'expéditeur du mail. Tout, je dis bien tous les demandeurs qui ont pu prouver la réception d'un tel message avant la date butoir ont vu leur demande examinée, ils étaient précisément au nombre de 16.

Venons-en maintenant, Mme GAILLARD, entre la différence de jugement que vous évoquez. Jugement qui aurait été rendu sur base de l'avis subjectif d'une mystérieuse Commission d'avis. Trois clubs hutois sont pointés dans votre réflexion, le RFC Huy, l'Union Huy le Basket et le Rugby. Un seul d'entre eux, à savoir le Rugby a reçu l'aide provinciale de 1.000 €, puisqu'il faut Mme GAILLARD réitérer toutes mes certitudes quant au sérieux du travail de la Commission d'avis, je vous répondrai simplement ceci. Pour la saison, 20 - 21, le RFC Huy enregistre un résultat positif de 5.000 € et mentionne une aide de 25.000€ de la Ville de Huy, le basket mentionne un budget à l'équilibre et une aide de 16.500 € de la Ville de Huy, le rugby sans mentionner une quelconque aide de la Ville mais bien un montant de 1163,22€ reçu de la FWB présente un résultat positif mirobolant de 51 €. Au regard de ces chiffres et sans entrer dans une analyse territoriale communale, la commission a en effet proposé de soutenir les clubs qui avaient reçu l'aide la moins substantielle d'un autre niveau de pouvoir et de tenir compte également du résultat budgétaire de l'année de référence. Ceci explique cela.

## SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021

Après vous être intéressé au foot, au basket et au rugby de Huy, rassurez-vous Mesdames et Messieurs les conseillers, nous savons que le sport se pratique également ailleurs en province de Liège, voici que vous vous intéressez au Tennis, toujours hutois, bien sûr.

Ce mardi en Commission, vous vous étonnez du fait qu'un club de tennis ait reçu le soutien provincial de 1.000 € alors qu'il n'a pas de jeunes. Il s'agit selon moi d'un avis tout aussi subjectif que mystérieux. Le club de tennis fait état de 48 jeunes, 35 garçons et 13 filles. Alors ce nombre de jeunes est-il conséquent ou pas, là est toute la question. Sachez que le caractère conséquent d'un nombre de jeunes s'apprécie au regard de la discipline sportive concernée. Ainsi 48 jeunes, c'est peu pour un club de foot, énorme pour un club de sport plus individuel et déjà très appréciable pour un club de tennis.

Pour parfaire votre information, je vous informe que 46 clubs de tennis ont déposé une demande et que 28 d'entre elles n'ont pas été retenues, 25 présentaient un dossier incomplet et 3 ont été écartées pour un nombre de jeunes dérisoires. 4, 17 et 20 jeunes.

Mme GAILLARD, il ne s'agissait pas de juger mais surtout d'analyser, de comparer, de mettre en balance différents éléments financiers et sportifs. L'exercice n'était pas facile mais il a été fait avec sérieux.

Je terminerais en vous rappelant qu'un montant de 120.000€ était consacré à cet appel. 160 dossiers et non 120 + 39, une erreur de frappe s'est glissée dans le dossier, ayant été retenus, 1.000 € par dossier ayant été proposé, le Collège provincial a décidé d'octroyer 40.000 € supplémentaire au budget ordinaire 2021 en guise de soutien donc au monde sportif dans le cadre d'activités mise en place pour la relance après COVID. J'espère Mme GAILLARD et M. ERNST que je vous aurai convaincu sur le caractère sérieux, professionnel et objectif de tout le travail qui a été mené dans le cadre de ce dossier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. -Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente. Y a-t-il d'autre demande d'intervention sur ce sujet ? Sandrinna ?

Mme Sandrinna GAILLARD, Conseillère provinciale (en visioconférence). – Merci M. le Président Juste une petite remarque. S'il y avait eu un PV du Comité d'avis avec ou les dossiers déposés par les clubs, forcément, je n'aurais pas posé toutes ces questions, j'aurais eu mes chiffres et j'aurais été contente.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère.

### **VII. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

#### **Document 20-21/189 : Adoption du règlement des Rencontres provinciales d'Art théâtral wallon.**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 20-21/189).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 20-21/190 : Adoption des règlements de travail destinés aux membres du personnel directeur, enseignant et assimilé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement secondaire spécialisé organisés par la Province de Liège – Adoption du règlement de travail destiné au personnel directeur, enseignant, auxiliaire d'éducation et administratif de la Haute École de la Province de Liège subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 20-21/190).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite le rapporteur, M. Marc MAGNERY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Bonjour chers Collègues.

Ce mardi 27 avril, votre 1ère commission s'est réunie pour délibérer sur le document 20-21/190

M. ANZALONE nous a présenté les nouveaux documents de travail. Les modifications sont surtout des Adaptations aux nouvelles législations et adaptations cosmétiques. Pour donner un exemple, le terme établissement plutôt qu'école pour s'adapter à la nomenclature des réglementations supérieures.

- Petite remarque pour la Haute école, c'est le premier RT qui n'a jamais été voté.

## SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021

Ces règlements de travail ont bien sûr suivi la voie légale, celle de la concertation où ils ont été approuvés, celle de l'affichage, ...

Une Commissaire exprime des craintes du personnel concernant le temps de travail parce que la définition étant faite dans certaines circonstances est dépendante du supérieur hiérarchique notamment dans le secondaire.

M. Anzalone répond que cette crainte n'a pas été évoquée en commission paritaire et qu'il n'en savait pas beaucoup plus.

Une autre commissaire, niveau forme, relève aux pages 92 et 215, l'expression « en bon père de famille » était utilisée. Cette expression sera remplacée dans quelques temps, elle deviendra « personne prudente et raisonnable » lors d'une prochaine modification.

Votre 1<sup>ère</sup> Commission vous propose d'accepter ces nouveaux règlements de travail à l'unanimité moins 1 abstention si mes souvenirs sont bons.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Moi j'ai 9 voix pour et 2 absentions mais ce n'est pas cela qui est fondamental. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 20-21/191 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Musée en Plein Air du Sart-Tilman », dans le cadre de l'exposition consacrée à Jeanne Susplugas du 15 mai au 31 août 2021.**

**Document 20-21/192 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Hommes » – Report d'une partie de la 20<sup>ème</sup> édition du « Festival Paroles d'Hommes » du 3 au 13 juin 2021.**

**Document 20-21/193 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Carnets du Trottoir » – Création « Sweat Dreams » durant la saison 2020-2021.**

**Document 20-21/194 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien aux bénéficiaires sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « Ce dont rêvait Marcel Hicter : osons la démocratie culturelle ».**

**Document 20-21/195 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis du Château féodal de Moha » dans le cadre de la Fête des Fous les 8 et 9 mai 2021 et des Balades contées les 10 et 11 septembre 2021.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 6 à 10 de l'ordre du jour (documents 20-21/191, 20-21/192, 20-21/193, 20-21/194, 20-21/195) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 20-21/193 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce mardi 27 avril, votre 1<sup>ère</sup> commission s'est en effet bien réunie et a traité en une fois les documents 191 à 195, seul le document 1963 a sollicité des questions des Conseillers. Elle concerne la demande de soutien de l'asbl « Les Carnets du Trottoir » – Création « Sweat Dreams » durant la saison 2020-2021.

Notre Conseil est en effet invité à marquer son accord sur l'octroi d'une subvention provinciale en espèce d'un montant de 5.000 €, pour cette ASBL de la rue de la Roche 60 à 6987 Rendeux.

Du coup, un membre s'étonne bien sûr que cette ASBL soit basée en province du Luxembourg à Rendeux. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une collaboration avec LATITUDE 50, elle bien issue de notre province. De nombreux artistes sont liégeois, ce subside a déjà été attribué l'année passée, il n'est donc pas nouveau.

Notre Commission a adopté cette résolution par 10 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de Groupe. Les quatre autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 20-21/196 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la SNCB – Projet artistique à la gare de Liège-Guillemins – Année 2021.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 20-21/196).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Grégory PIRON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

(Inaudible)

M. PIRON, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Voici le... (inaudible) qui a soulevé une question et quelques remarques.

Une Commissaire est interpellée car certes la SNCB est publique mais dépend du fédéral.

Il y a souvent une mauvaise volonté de la part de la SNCB de travailler avec une Commune... (inaudible)...

M. LE PRESIDENT. – On ne vous entend plus... on en est resté à la mauvaise volonté de travailler avec les Communes. Vous avez un problème de casque... Enlever le casque aurait peut-être été suffisant...

M. PIRON, Rapporteur (en visioconférence). – ça va mieux.

Il y a souvent une mauvaise volonté de la part de la SNCB de travailler avec les Communes voire avec une Province. La Commissaire estime que la SNVB fait souvent preuve d'une certaine arrogance et qu'elle n'est pas le partenaire idéal. Le prix de l'œuvre est assez élevé également. N'est-il pas mégalomane ? Bien sûr la culture doit être soutenue et il faut le voir commun geste architectural.

A contrario, un Commissaire estime aussi que rien n'est fait pour les navetteurs.

Une telle image sera une belle vitrine qui participera à la renommée de la Ville et de la Province.

C'était tout. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale,

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Rafik souhaite intervenir. Si c'était possible de lever la petite main...

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Mesdames et Messieurs les Députés et Conseillers, seulement expliquer les raisons de notre abstention. Première raison, la gare a déjà coûté un demi-milliard et qu'on va encore ajouter 352.000 € pour une œuvre assez onéreuse.

Deuxième raison, on fait appel à un artiste assez bancable sans juger de la qualité de ses œuvres même si je trouve ses œuvres magnifiques, on aurait pu faire d'autres choix à ce niveau là aussi.

Ensuite, on a voté encore une motion au précédent Conseil, la SNCB est entrain de fermer des guichets mais apparemment elle a assez d'argent pour investir dans une œuvre sur le toit d'une gare à 350.00 €. La seule chose qui sauve un peu le projet c'est que ce sol est très glissant et si l'œuvre pouvait réparer ce dommage de la gare CALATRAVA ce serait intéressant. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de groupe. Je ne reçois plus rien... Allo ? Je pense que la connexion est rétablie... Quelqu'un souhaite t'il encore intervenir... Nicole... Si tu pouvais lever ta petite main...

Mme Nicole MARECHAL, Conseillère provinciale (en visioconférence). – Je n'ai pas accès à la petite main bleue... Bizarrement.

M. LE PRESIDENT – On va écouter une petite main verte alors...

Mme Nicole MARECHAL, Conseillère provinciale (en visioconférence). – Merci M. le Président.

Bonjour à toutes et à tous. Voilà. On s'est abstenu déjà en Commission pour 3 raisons essentielles. Nous ne pensons pas que la gare des Guillemins va gagner quelque chose en présentant une œuvre de BUREN, elle se suffit à elle-même, démesurée mais magnifique.

Mon Collègue M. MAGNERY l'a rappelé, nous préfèrerions plus de trains, plus à l'heure, plus de gares, plus de guichets...

Enfin, nous avons constaté, au niveau communal en tout cas, que les relations avec la SNCB sont extrêmement difficiles. La SNCB a une attitude arrogante la plupart du temps.

Le Député – Président lui-même a rappelé que, par exemple dans le dossier du fret ferroviaire à Bierset, on ne peut pas dire non plus qu'elle soit un partenaire avec qui le dialogue est aisé.

Voilà pourquoi ECOLO continuera de s'abstenir, je suppose que la majorité votera pour et donc lorsqu'à nouveau, vous serez en négociation avec la SNCB par exemple sur la construction de bureaux ou sur Bierset ou autre, vous leur rappellerai que vous, à cette occasion, vous avez été des partenaires respectueux, corrects et loyaux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

Voilà. Merci.

M. LE PRESIDENT. –Merci Mme la Conseillère. D'autres interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 20-21/197 : Octroi de subventions en matière de Protocole et de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » – Opération de lutte contre la discrimination raciale débutant le 19 mars 2021.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 20-21/197). Ce document a été soumis à l'examen des première et deuxième Commissions.

En deuxième Commission, celui-ci a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La Commission 2 s'est réunie ce mardi 27 avril et a examiné le point 20-21/197.

Une Commissaire demande si un subside a été octroyé en 2020 vu que l'organisation était prévue à ce moment.

Dans la fiche du demandeur, il est noté 10.000 € comme demande de subside. Il sera octroyé 9.000 €, est-ce une erreur ? Non, il sera bien octroyé 9.000 €.

Pourquoi le point passe seulement ce 27 avril alors que la conférence de presse a eu lieu le 21 mars ? Le dossier n'était pas complet pour passer plus tôt.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ai une question de Déborah.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

Mme Déborah COLOMBINI, Conseillère provinciale (en visioconférence). – Merci M. le Président. Simplement pour vous demander de bien vouloir considérer que je ne prendrai pas part au vote étant salariée de ladite institution.

M. LE PRESIDENT. – J'allais le signaler Déborah. Pas de souci. M. En première Commission, ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre 1<sup>ère</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et deuxième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 20-21/198 : Octroi de subventions en matière de Culture et d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Ceinture Aliment'Terre Liégeoise » – Festival Nourrir Liège 2021 du 6 au 16 mai 2021.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point ... de l'ordre du jour (document 20-21/198). Ce document a été soumis à l'examen des première et quatrième Commissions.

En première Commission, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de l'adopter.

En quatrième Commission, il n'a également soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

**Document 20-21/200 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Centre Liégeois de Promotion de la Santé» – Exercice 2019/Prévisions 2020.**

**Document 20-21/201 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison de la Presse et de la Communication » – Exercice 2019/Prévisions 2020.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 20-21/200, 20-21/201) ont été regoupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces 2 documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 20-21/202 : Désignation, au 1<sup>er</sup> avril 2021, d'un nouveau receveur spécial des prêts d'études, installations jeunes et jeunes ménages.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 20-21/202).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission devait statuer sur la désignation, au 1<sup>er</sup> avril 2021, d'un

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

nouveau receveur spécial des prêts d'études, installations jeunes et jeunes ménages, document 20-21/202.

Une Commissaire demande ce que vont devenir les deux anciens receveurs ? Il est répondu qu'il reste dans le service, mais qu'ils n'ont plus cette mission dans leur travail.

Un autre Commissaire demande si la rigueur de la gestion des dossiers n'impose pas de venir en Commission avec cette désignation avant la date de prise d'effet ? La Députée répond que c'est tout à fait logique.

La Commission propose d'adopter par 9 voix pour et 3 abstentions cette désignation étant d'application au 1<sup>er</sup> avril 2021.

M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 20-21/203 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RFCS Jeunesse » – Projet en faveur de la formation des jeunes joueurs de football durant la saison sportive 2020-2021 – Convention de subventionnement.**

**Document 20-21/204 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RBC Verviers-Pepinster » – Réaffectation de la subvention 2019/2020 au fonctionnement de la saison 2020/2021.**

**Document 20-21/205 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-ball » – Formation des jeunes joueurs de volley-ball, des entraîneurs de jeunes et des jeunes arbitres durant la saison sportive 2020/2021 – convention de subventionnement.**

**Document 20-21/206 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « 12 Rounds Promotion » – Organisation de « La Province Boxing Night – Championnat du monde WBA » les 1er et 2 mai 2021 – convention de subventionnement.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 17 à 20 de l'ordre du jour (documents 20-21/203, 20-

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

21/204, 20-21/205, 20-21/206) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 20-21/206 ayant soulevé plusieurs questions, j'invite le rapporteur, M. Yves DERWAHL à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Mon rapport sera très bref.

IL y a eu deux questions concernant le dernier document donc 206, si j'ai bien noté.

La première question était de savoir si l'évènement aura bien lieu malgré la pandémie. On a répondu que oui mais à huis clos et ce sera diffusé via streaming.

Une autre Commissaire s'est interrogée pour savoir s'il y a moyen d'avoir le lien pour voir ce streaming. On lui a expliqué que c'est payant et que cela coûte 9,95 €.

Tous les documents regroupés ont été approuvés par 7 voix pour, si j'ai bien noté et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Au niveau des votes, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter. Les trois autres documents n'ayant soulevé aucune remarque et aucune question, c'est également par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 20-21/207 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Université du 3<sup>ème</sup> âge et du temps libre de Liège » (U3A).**

**Document 20-21/208 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « La Besace Sport Tourisme Loisirs » – Prise en charge de l'animation dans les écoles, de la matinée de formation et de l'impression de dossiers pédagogiques dans le cadre du projet « Handistand » durant l'année 2021.**

**Document 20-21/209 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Fédération des motocyclistes de Belgique » (Fedemot) – Achat d'un scooter électrique et de gilets jaunes dans le cadre de la formation de PMR à la conduite d'un fauteuil roulant électrique – Année 2021.**

**Document 20-21/210 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Soutien à 13 associations dans le cadre de l'intégration des populations étrangères – Année 2021.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 21 à 24 de l'ordre du jour (documents 20-21/207, 20-21/208, 20-21/209, 20-21/210) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (en visioconférence) . – Merci M. le Président. Bonjour à tous et à toutes. C'est une question, c'est un point d'attention par rapport à l'Université du 3<sup>ème</sup> âge.

La subvention ici n'est pas énorme donc, je tenais à signaler au Député et à la députée qui est en charge de cette subvention vers l'Université du 3<sup>ème</sup> âge que c'est une ASBL qui est en grande difficulté de gouvernance et où les personnes sont vraiment à couteau tiré, il y a vraiment un souci à l'intérieur de cette ASBL et donc il faut avoir un point d'attention peut-être pour le suivi de l'asbl et si le subside n'est pas énorme mais si il y avait des demandes de subsides plus importantes il faudrait être attentif à ce qui se passe à l'intérieur de l'asbl qui ne se passe pas très bien.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

## SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

### **Document 20-21/211 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Enjeu » dans le cadre du Festival ImagéSanté 2021, du 22 au 27 mars.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 20-21/211).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Mustafa BAGCI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Vice-président.

M. BAGGI, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Notre 2<sup>ème</sup> commission s'est réunie ce mardi 27 avril et a analysé le document 20-21/211 une question ont été posée:

Une conseillère pose la question de savoir ce qui est devenu du subside de 50.000 € octroyé en 2020 à l'asbl enjeu, si cette somme a été remboursé ou non vu la situation sanitaire en 2020 et l'annulation de tous les événements.

Non le subside n'a pas été remboursé car bien évidemment l'asbl Enjeux avait utilisé le subside dans les frais d'organisation prévu avant l'annulation.

Je n'ai pas le résultat du vote M. le Président.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Vice-président. 9 voix pour et 3 abstentions. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 20-21/212 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « REBONDS » – Exercice 2019/Prévisions**

**2020.**

**Document 20-21/213 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Compas Format » – Exercice 2019/Prévisions 2020.**

**Document 20-21/214 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aux Sources » – Exercice 2019/Prévisions 2020.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les Points 26 28 de l'ordre du jour (documents 20-21/213, 20-21/2020, 20-21/214) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre Commission s'est penchée sur les rapports que vous venez de mentionner. Si je me souviens bien parce, excusez-moi, j'ai perdu mes notes, il n'y a qu'une seule question qui a été posée d'un Commissaire si ces trois institutions, la manière dont elles étaient réparties en fait. Il a été répondu au Commissaire en question que c'était une répartition géographique sur la province de Liège ;

J'ai peut-être omis quelque chose mais un Collègue me corrigera.

C'est un avis favorable qui a été remis sur ces rapports.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Il y a-t'il des demandes complémentaires par rapport à ces rapports.

Mme Muriel FRENAY, Conseillère provinciale (en visioconférence). - Oui M. le Président. Je suis désolée mais je pense que c'est moi qui devait faire le rapport donc c'est un peu compliqué. Mme NANDRIN, Présidente de la Commission, j'en appelle à vous.

Mme Sabine NANDRIN, Conseillère provinciale (en visioconférence) . - Oui, tout à fait. C'était Mme FRENAY.

M. LE PRESIDENT. - Moi, c'est bien volontiers... Ce sera Muriel. On t'écoute alors.

Mme Muriel FRENAY, Rapporteur (en visioconférence). - Bonjour à tous. Votre 3<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce 26 avril. 11 membres y assistent.

## SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021

Nous avons abordé les rapports d'évaluation annuelle relatifs aux contrats de gestion entre la Province de Liège et l'asbl REBONDS, entre la Province de Liège et l'asbl « Compas Format » et entre la Province de Liège et l'asbl « Aux Sources ».

Des questions ont été posées sur le rapport d'évaluation de l'asbl Rebonds IL existe un cap important entre les demandes faites au service et les prises en charge. 37 demandes pour 35 prises en charge, comment expliquer cet écart.

Réponse des services. Il y a parfois juste des demandes d'information qui ne demande pas de prise en charge. La capacité de prise en charge par le service est inférieure à la demande. Il est rappelé que c'est bien un service d'accrochage scolaire externe qui vient en complément des écoles elles-mêmes qui organisent diverses formules afin de bien encadrer les élèves et ainsi éviter le décrochage.

Les asbl évoquées dans les 3 rapports sont quasi identiques. Pourquoi en avoir 3. C'est une question territoriale, Rebonds couvre Liège, Aux Sources, Huy et Compas format Waremme et Verviers. C'est pour cela qu'il y a trois implantations dans les différents lieux.

Votre 3<sup>ème</sup> Commission vous propose de voter à l'unanimité pour ce rapport, document 20-21/212.

Le rapport sur l'asbl Compas Format.

Question d'un Commissaire.

Comment sont-établis les critères de subvention vu les caractères quasi identiques des 3 asbl alors que dans les rapports on voit que l'asbl Compas Format obtient plus de moyens.

R2posne des services : l'asbl Compas Format a plus de subsides parce qu'elle exerce son activité sur trois sites différents ce qui demande plus de moyens.

Votre 3<sup>ème</sup> Commission vous demande de voter, à l'unanimité de ses membres, pour le rapport d'évaluation annuelle de l'asbl Compas Format, document 20-21/213.

Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aux Sources »

Les questions ont été posées par un commissaire. L'écart ici entre les demandes et les prises en charge sont encore plus importantes. Il est même fait mention dans le document de 22 demandes sans nouvelle. Y a-t-il une explication ?

Pour l'ensemble de ces asbl l'accès est-il bien ouvert à tous et à toutes quel que soit le réseau de l'élève, la FWB intervient-elle dans ces 3 asbl.

Réponse des services. Pas plus que pour l'asbl avant parfois les élèves retrouvent le chemin de l'école ou d'une formation sans avoir été pris en charge mais simplement après un échange avec les services. Quel que soit le réseau s'enseignement, le service est ouvert à toutes

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

et tous. La FWB intervient par le biais de l'Aide à la Jeunesse.

Votre 3<sup>ème</sup> Commission vous propose à l'unanimité des membres présents, pour le rapport d'évaluation annuelle de l'asbl « Aux Sources ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vois deux mains levées. M. MAGNERY ?

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (en visioconférence) – Je voulais m'excuser auprès de mes camarades de ce rapport très lacunaire mais effectivement j'ai été surpris... mais effectivement le rapport était bien complet. Merci Muriel.

M. LE PRESIDENT. – Merci Marc. Pas d'autre demande ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO ET le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 20-21/215 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 Euros hors T.V.A.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 20-21/215).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021****Document 20-21/216 : Rationalisation immobilière – Perspective de mise en vente de terrains sis à Fléron, sur le site des « Grimonprés ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 20-21/216).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO ET le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 20-21/217 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « Société botanique de Liège » aux fins de soutenir ses activités durant l'année 2021.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 20-21/217).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO ET le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 20-21/218 : Mise à disposition des Communes de Bassenge et de Sprimont d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC), des infractions environnementales (Code de l'Environnement) et des infractions de voirie (décret du 6 février 2014).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 20-21/218).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Je clos la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 20-21/219 : Cultes – Compte 2019 de mosquée Merkez Cami, rue de Rewé 2b à 4000 Liège – Avis favorable.**

**Document 20-21/220 : Cultes – Compte 2019 de la Mosquée Assahaba, rue de Hodimont 244 à 4800 Verviers – Prise de connaissance.**

**Document 20-21/221 : Cultes – Compte 2020 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, rue du Laveu 80 à 4000 Liège – Avis favorable.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 33 à 35 de l'ordre du jour (documents 20-21/219, 20-21/220, 20-21/221) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces trois documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question.

En ce qui concerne le document 20-21/219, c'est par 10 voix pour et 2 abstentions que

**SEANCE PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2021**

votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

En ce qui concerne les documents 20-21/220 et 221, votre cinquième Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pour les documents 20-21/220 et 221, il s'agit de prises de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ces deux résolutions.

Nous passons à présent au vote sur le document 20-21/219.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 20-21/222 : Adhésion de la Province de Liège à l'Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (Zone de secours 2 IILE-SRI).**

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 20-21/222).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP et le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

**VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021**

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 27 mai 2021 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H55'.

**X.- Séance à huis clos**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 51 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos.

Comme ce fut le cas lors de notre séance du mois de janvier, le vote sur ce document se fera via l'application ZOOM que nous utilisons actuellement pour la visioconférence. Vous n'aurez donc pas besoin de quitter celle-ci pour voter.

Quand il vous sera proposé de voter dans ZOOM, je vous demanderai de cliquer sur la réponse de votre choix.

J'invite les membres présents physiquement à se connecter à ZOOM via leur téléphone ou ordinateur portable. Le lien de la réunion vous est renvoyé, à l'instant, par email.

Avant de commencer, nous allons attendre que tout le monde soit bien connecté à ZOOM.